

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2023

### LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 19 janvier 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 12 puis 13

Votants : 14 puis 15

Date convoc. : 13/01/2023

Mme Annie NELET est élue Secrétaire de séance.

### **AFFAIRES GENERALES**

1. Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille – Rapport d'activité 2021 (*délibération n°202301DL001*)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport présenté par Monsieur le Maire.

### **FINANCES**

2. Tarifs Piscine municipale – Modification (*délibération n°202301DL002*)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les tarifs de la piscine comme présenté par Monsieur le Maire.

3. Tarifs droits de place – Modification (*délibération n°202301DL003*)

Le Conseil Municipal, décide de modifier les tarifs de droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché ainsi que les tarifs de stationnement des cirques par 12 votes pour et 3 votes contre, selon la proposition de Monsieur le Maire.

4. Accueil périscolaire à Saint-Calais - Convention relative à la participation financière des communes aux frais de fonctionnement (délibération n°202301DL004)

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Calais pour la participation de la commune aux frais de garderie du mercredi, seulement pour les familles dont les enfants fréquentent les classes spécialisées, pour les structures de cette commune voisine.

Nombre de conseillers votants : 15  
Votes pour : 100 % : 5 et 50 % : 10  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

## PERSONNEL COMMUNAL

5. Suppression de postes par suite d'avancement de grade (délibération n°202301DL005)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à supprimer un poste d'adjoint technique, pour faire suite à la nomination sur un grade d'avancement de l'agent concerné, le 1<sup>er</sup> mars 2022.

6. Indemnitaire Forfaitaire pour Fonctions Essentiellement Itinérantes -ajout de poste (délibération n°202301DL006)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à ajouter le poste « garderie-piscine » à la liste des postes bénéficiaires de l'IFFEI prévue par délibération du 15 décembre, à compter du 3 janvier 2023.

7. Création d'un poste d'Adjoint Administratif faisant fonctions d'ASVP contractuel du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2023 (délibération n°202301DL007)

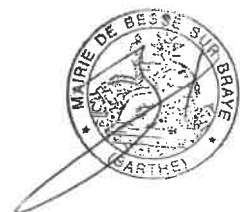
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet, faisant fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 décembre 2023.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 26 janvier 2023

Le Secrétaire de séance,  
Mme NELET



Le Maire,  
M. LACOCHE Jacques



Date de mise en ligne sur [www.besse-sur-braye.fr](http://www.besse-sur-braye.fr) : le 26 janvier 2023